

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL SYNDICAL DU S.M.A.D.E.S.E.P.
11 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 11 février, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 12
janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents : 15
(24 voix)

Membres présents
Vote(s) pour
Vote(s) contre
Abstention(s)

Secrétaire de
séance : Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Victor BERENGUEL, Marc AUDIER, Jacques BILLON TYRARD, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN, Pierre VOLLAIRE, Bernard RAIZER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Agnès PIGNATEL

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Joël BONNAFOUX, Marc VIOSSAT, Ginette MOSTACHI (pouvoir à M. VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir à J. BONNAFOUX)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe PERNIN (CCI05), Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

Ordre du jour

Appel nominal
Nomination d'un Secrétaire de séance
Compte-rendu de la séance du Comité syndical du 12 novembre 2025

I - GESTION DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE

DEB 2026-01 : Exonération exceptionnelle de redevance d'occupation du domaine public
DEB 2026-02 : Renouvellement de la candidature à la certification ISO 18725 « Ports propres »

II - DOSSIERS BUDGETAIRES

DEB 2026-03 : Demande de subvention pour la gestion du site des Chappas
DEB 2026-04 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

III - POINTS D'INFORMATION (remis et discutés en séance)

- Ressources humaines
 - Présentation du nouvel organigramme de l'établissement public
- Etat d'avancement des études :
 - Etude de faisabilité relative à l'étude « terre de jardin » (NEO-ECO/FEUTRE FERTILE)
 - Etude de faisabilité relative à la scène Outdoor sur Savines-le-Lac
- Travaux, aménagements et équipements :
 - Campagne 2026 de sécurisation de la navigation en queue de retenue (plateau de Chadenas)
 - Travaux d'adaptation du port de Chadenas (plan de résilience)
 - Délégation de service public du Club house – restaurant de la Capitainerie
- Communication :
 - Production du « Guide du plaisancier » 2026
 - Lancement du catalogue « plan de résilience »

Après avoir procédé à l'appel, le Président propose à Catherine SAUMONT d'être désignée Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte avec l'approbation des membres du Comité syndical.

Il ouvre par la suite ce conseil d'administration par la lecture du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2025 qui n'entraîne aucune observation de la part des membres présents. Le compte rendu est ainsi approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du 12 novembre 2025

Adopté à l'unanimité

N°2026/01 : Exonération exceptionnelle de redevance d'occupation du domaine public

Le Président rappelle à l'assemblée la convention AOT souscrite par Madame Kelly SYNAKONE sur le site de Savin'Plage (Savines le lac) afin d'organiser des stages de survie. Il informe le Comité syndical qu'un incendie a détruit l'ensemble de la structure à l'automne dernier. Cette catastrophe place l'entreprise et ses exploitants en situation très difficile, en signant l'arrêt définitif de l'activité sur ce site. Dans ces conditions, il suggère de pouvoir exceptionnellement exonérer la société SURVIVOR CONSULTING de la redevance d'occupation temporaire du domaine public due pour l'année 2025 ; cette exonération s'accompagnera bien évidemment du respect de l'intégralité des autres clauses prévues dans la convention d'occupation temporaire (notamment au niveau du nettoyage de la zone mise à disposition et touchée par l'incendie), avant de procéder à la résiliation unilatérale de cette convention d'AOT.

M. VIOSSAT demande le montant qui va être exonéré. Le Directeur lui indique que ce montant est inférieur à 3 000 € (après vérification, il est précisément de 2 925,50 €).

Adoptée à l'unanimité

N°2026/02 : Renouvellement de la candidature à la certification ISO 18725 « Ports Propres »

(Christine MAXIMIN rejoint la séance à 18h10)

Christophe RAPUC rappelle le contenu de la première tranche du programme « Ports Propres », visant à doter la retenue de Serre-Ponçon de trois stations d'avitaillement sur ponton et d'une aire de carénage. L'opération est aujourd'hui réalisée et permet au S.M.A.D.E.S.E.P. d'offrir aux usagers des services de qualité, comparables à ceux présents sur les ports de la Côte d'Azur. La réalisation de la Capitainerie et ses services annexes (port à sec, aire de carénage) en 2019 viennent utilement compléter les dispositifs d'amélioration d'accueil offerts à notre clientèle.

Aujourd'hui, dans la logique de l'action syndicale conduite depuis bientôt 10 ans, le Président propose d'acter le renouvellement de la candidature de Serre-Ponçon à la certification mondiale ISO 18725 « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». Cette nouvelle distinction, dans le prolongement des objectifs de la certification « Ports Propres » -condition impérative pour être candidat- vise à promouvoir une action positive des ports en faveur de la biodiversité (installation de nurserie permettant aux alevins de se développer, instauration de zones de quiétudes pour la faune, gestion des zones humides, etc.).

Cette initiative doit ainsi valoriser les efforts fournis par le S.M.A.D.E.S.E.P. dans la protection de la qualité environnementale de la retenue de Serre-Ponçon à travers la réalisation de la 5^{ème} étude hydrobiologique de la retenue, l'expérimentation Uros, la végétalisation des berges en flore locale, la protection de la zone humide du Liou ou encore l'adoption de pratiques éco-responsables dans la gestion des espaces verts portuaires et des plages publiques.

Adoptée à l'unanimité

N°2026/03 : Demande de financements pour la gestion du site des Chappas

Le Président rappelle que le Conservatoire du littoral a acquis le 13 mars 2020 des parcelles d'une contenance totale de 6 ha 33 a 30 ca au lieu-dit « Les Chappas », situées dans le périmètre d'intervention du même nom, sur la Commune de Pontis. Le périmètre d'intervention se trouve entre la route départementale n°954 et le lac de Serre-Ponçon, en exposition « ubac ». Il englobe une mosaïque de parcelles cultivables séparées par des haies, au sein d'un environnement forestier dense. Le peuplement feuillu majoritaire, à l'est, a fait l'objet de travaux de réouverture importants depuis 2015. Les résineux sont quant à eux dominants dans le vallon et les pentes plus abruptes, à l'ouest du site. Ce périmètre exclut un secteur d'hôtellerie de plein air, en bordure de la départementale, ainsi qu'un corps de ferme, dans la continuité, dont l'exploitation est couplée à une activité de camping à la ferme. L'emprise de l'aire naturelle de camping s'étend sur environ 2,5 ha, avec un risque d'extension et de densification de l'activité dans le périmètre agricole et forestier intermédiaire.

Le Président rappelle également que depuis 2021, après avoir fait acte de candidature, le Conservatoire a confié la gestion du site protégé des Chappas au S.M.A.D.E.S.E.P. avec pour objectif d'organiser l'usage agricole du site et de contenir le risque d'extension des zones de camping attenantes. En effet, même si le site des Chappas ne constitue pas une entité cohérente au sens de la propriété foncière du Conservatoire du littoral,

la convention de gestion sur Chappas permet d'engager une démarche de gestion du site en relation avec les problématiques suivantes :

- Le respect des limites de la propriété du Conservatoire du littoral, notamment par rapport à l'emprise des activités de camping,
- L'élimination des équipements obsolètes et renaturation, le cas échéant,
- La contractualisation d'une convention d'occupation temporaire à usage agricole au bénéfice de l'éleveur en place, contact régulier avec l'éleveur pour constater la bonne application de la convention,
- Une animation foncière à l'intérieur du périmètre d'intervention du Conservatoire,
- Une réflexion collective à conduire en vue de la mise en valeur du site auprès du public et notamment sur la question de l'accès au rivage est (réouverture des chemins ruraux pour un accès pédestre)

Le Président précise que pour aider les gestionnaires des sites protégés, le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et la Région Sud se sont engagés à soutenir financièrement la gestion des terrains du Conservatoire du littoral à travers une convention tripartite renouvelée en 2020 pour une durée de 6 ans. L'objectif de cette convention est de financer annuellement le fonctionnement nécessaire à la bonne gestion des espaces naturels acquis par le Conservatoire du littoral.

Aussi, le Président propose de solliciter à nouveau les financements publics de la Région et du Département des Alpes-de-Haute-Provence pour permettre au Syndicat mixte d'assumer la gestion pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

N°2026/04 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a vocation à porter sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Il n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2026 s'est organisé autour des axes suivants :

- la situation économique générale connue en ce début d'année 2026,
- le bilan provisoire d'exécution budgétaire de l'exercice 2025,
- le contexte de la préparation qui en découle sur le budget primitif 2026,
- les principales orientations pour le budget primitif 2026.

Elisabeth JACQUES, Rapporteuse du Budget, décrit le contexte de forte instabilité, marqué par des tensions commerciales internationales et une incertitude institutionnelle nationale.

L'économie mondiale est freinée par les droits de douane américains (taux effectif estimé atteignant 16 % en 2025) et une incertitude politique historiquement élevée. La croissance mondiale est revue à la baisse (3,0 % en 2025 et 2,9 % en 2026). La croissance française (0,8 % à 0,9 % en 2025) est portée par des secteurs spécifiques (tourisme, aéronautique), mais la consommation des ménages stagne malgré des gains de pouvoir d'achat, l'épargne atteignant aujourd'hui des taux records du fait du pessimisme ambiant.

Au plan budgétaire, la chute du Gouvernement le 8 septembre 2025 a accru l'incertitude. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 adopté via l'article 49.3, renonce finalement à solliciter l'effort d'économie considérable exigé des collectivités territoriales (4,7 Mds€) pour limiter cette contribution aux économies budgétaires nationales à 2 Mds€.

Au plan financier, la BCE maintient ses taux directeurs avec une cible d'inflation stabilisée autour de 2% à moyen terme.

Ces éléments placent la préparation budgétaire du S.M.A.D.E.S.E.P. dans un contexte de forte incertitude, surtout pour le moyen terme au-delà de l'horizon 2026. Si l'impact des mesures d'économie budgétaire sur les départements et EPCI adhérent au syndicat mixte semble aujourd'hui assez modéré, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL, étalée sur quatre ans, produira dès cette année ses effets sur le budget syndical.

Par ailleurs, Mme la Rapporteuse du Budget rend compte du bilan provisoire d'exécution de l'année budgétaire 2025, qui se caractérise par une dépense globale de 3,56 M€, pour un niveau d'investissement assez faible notamment au niveau de son taux d'exécution qui demeure l'un des plus faibles de la décennie (27%). A contrario, la section de fonctionnement demeure très impactée par des dépenses nouvelles, pour grande part conjoncturelles. Si la situation budgétaire demeure globalement saine, à l'appui d'un fonds de roulement confortable en apparence, l'érosion de la capacité d'épargne exige de demeurer attentifs à cette alerte qui réclame de piloter le budget syndical avec prudence.

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Fonctionnement	2 376 345,16	3 567 982,61	+ 1 191 637,45
Investissement	1 189 382,24	1 934 529,61	+ 745 147,37
Global	3 565 727,40	5 502 512,22	Solde cumulé : + 98 603,70

Note : Le résultat cumulé intègre les Restes à Réaliser (RAR) nets de -1 093 033,75 €.

Le fonctionnement a ainsi été grevé par 220 K€ de charges conjoncturelles (réhabilitation de la piscine flottante de Rousset, entretien des bois flottés pour 117 K€, dédit de la DSP du club house et charges liées au décès d'un agent). A cet effet, si la masse salariale consomme près de 31,7 % des recettes réelles de fonctionnement, sa croissance (+7,65 %) est principalement la conséquence d'une évolution structurelle (GVT) et au doublement temporaire de postes suite aux arrêts « maladie » de la régisseuse.

La forte croissance des charges d'amortissement (+15,7% soit +62 K€) relève à contrario de facteurs plus structurels qui sont susceptibles de mettre à mal l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Dans ces conditions, la capacité d'épargne connaît un retrait significatif malgré des recettes exceptionnelles notamment consécutives au soutien d'EDF (300 K€) principalement produit pour l'accompagnement du plan de résilience. De la même manière, la performance des services et activités commerciales du syndicat mixte semble appréciable, malgré les limites que l'exercice présente au niveau du service public portuaire, dont le CA semble constituer un plafond au regard de la grille tarifaire actuelle et de l'offre commercialisable.

Les recettes nettes du service commercial s'élèvent à 291 256 € HT, en croissance malgré les aléas de personnel, par le bon niveau de remplissage du lac et les nouvelles dispositions adoptées en 2025 au niveau de la date limite (fin mars) pour la souscription de contrats « saison ».

Le service public d'avitaillement en carburant reste déficitaire (-56 073 € après amortissements et personnel), bien qu'il dégage une marge brute de 19 250 €. Une panne de la station principale de Chorges en août a fortement limité le fonctionnement normal du service.

Les recettes issues des occupations du domaine public atteignent près de 275 000 €, alors que l'arrivée de sept nouveaux prestataires en 2026 devrait prolonger cette dynamique de hausse des ressources propres.

La faiblesse du taux de réalisation de la section d'investissement traduit la difficulté de mise en œuvre du plan de résilience, fort d'une programmation à six ans de 16,5 M€HT. Cet enjeu reste le vrai sujet du débat d'orientation budgétaire, dans la mesure où ce taux insatisfaisant résulte non pas d'aléas techniques, mais bien d'une difficulté à boucler des plans de financement satisfaisant l'attente des structures adhérentes au S.M.A.D.E.S.E.P. L'autofinancement « résiduel », que les derniers statuts syndicaux prévoient de faire porter par cotisation spécifique des membres, demeure donc le vrai point de tension : la transformation structurelle du lac pour lui permettre d'affronter l'impact du réchauffement climatique, justifie pour autant pleinement ce montage financier, les moyens propres de l'établissement n'étant pas à l'échelle de cette problématique.

Pour autant, malgré la nécessité de l'engagement des territoires qu'il sert, le S.M.A.D.E.S.E.P. permet de démultiplier l'investissement local par la possibilité qu'il recouvre de bénéficier de soutiens financiers importants de la Région, de l'Etat et probablement de l'Europe.

Enfin, si la dette « long terme » reste soutenable (avec 40 K€ d'intérêts et 70 K€ de remboursement de capital par an), il paraît déraisonnable d'envisager tout nouvel emprunt sauf financement d'une opération « productive » susceptible de permettre le remboursement de la charge financière y afférant (comme la pisciculture par exemple).

L'année 2026 sera ainsi une année charnière, au cours de laquelle le syndicat mixte devra conjuguer la hausse continue du montant de ses amortissements, l'augmentation de certaines de ses charges (CNRACL, maintenance, assurances...) et la diminution du soutien d'EDF au regard des projets du plan de résilience dont le plan de financement est aujourd'hui bouclé mais dont l'objectif n'est pas prioritaire pour l'énergéticien. Ces projets, disposant des autorisations administratives requises, consacrent environ 1,475 M€ TTC, à la requalification de sanitaires publics et à l'aménagement de trois sites à forte valeur patrimoniale. Dans le même temps, il sera nécessaire de procéder au remboursement de l'emprunt court terme de 1,88 M€ souscrit en 2024 pour couvrir l'avance de TVA et le décalage de versement des subventions (évalué à 400 K€ fin 2025). Ce remboursement sera raisonnablement remplacé par un nouvel emprunt (ou si possible une ligne de trésorerie), pour permettre l'avance de financement des nouveaux programmes.

Pour y parvenir, le S.M.A.D.E.S.E.P. devra compter sur le versement de 320 K€ de cotisations spécifiques par ses membres pour permettre la mise en œuvre de ces opérations du plan de résilience. Il pourra également compter sur le renforcement de ses ressources propres, via la trajectoire prévisible des redevances d'occupation du domaine public hydroélectrique et celle, très ponctuelle, de l'indemnité versée en contrepartie des travaux de sécurisation de la navigation en queue de retenue de l'embrunais. Cette recette exceptionnelle devra pour autant servir à la sécurisation du port adjacent à Chadenas (Communes de Puy-Sanières et Embrun), évaluée à la somme de 50 K€HT environ.

L'élaboration budgétaire pourrait donc être organisée, au moins sur l'exercice 2026, autour de 3 principes structurants :

- 1) **Stabiliser les dépenses de fonctionnement**
- 2) **Prioriser les opérations du plan de résilience**
- 3) **Assumer à cet effet collectivement l'effort d'adaptation du lac qu'il recherche**

Ces principes pourraient se traduire au plan budgétaire par les décisions opérationnelles suivantes :

- **Mettre en œuvre les actions financées du plan de résilience de Serre-Ponçon**, en préparant au mieux la programmation des actions ultérieures sans doute plus importantes encore, notamment au niveau des plages publiques et de la pisciculture (étude d'impact globale avec enquête publique, autorisations administratives par dossier, demandes de subvention...)
- **Assumer autant que possible les investissements requis pour répondre aux actions « cœur de mission »** déléguées par les structures membres du S.M.A.D.E.S.E.P. (signalétique, service portuaire, balisage nautique, matériels roulants...)
- **Prévoir les moyens nécessaires à l'augmentation des charges financières consécutives aux emprunts « court terme »** (ou préférentiellement à la ligne de trésorerie) qu'il sera nécessaire de souscrire pour mettre en œuvre ces actions du plan, autofinancées par les membres du S.M.A.D.E.S.E.P. (en application des statuts révisés en 2024).

C. THIEBAULT demande quelles sont les marges de manœuvre du syndicat en matière de recettes. C. PIANA répond que le syndicat mixte dispose de plusieurs leviers : augmenter les recettes portuaires en accroissant la capacité des installations, augmenter les recettes carburant grâce au nouveau prestataire (moins d'interruption de service), diversification des services proposés par le syndicat (à partir de 2027, interventions en plongée grâce à la professionnalisation du maître de port). Ces éléments, ainsi que ceux relatifs à la diminution envisageable de certaines dépenses, sont détaillés dans le rapport d'orientation budgétaire.

JM TRON rappelle que les dépenses du plan de résilience ne seront pas portées par les ressources propres du syndicat, ce dernier n'en ayant raisonnablement pas la capacité financière de par les contributions qu'il perçoit.

P. VOLLAIRE demande le détail des cotisations plan de résilience d'un montant de 320 000 € (maquette budgétaire 2026). C. PIANA expose qu'en l'absence de dispositions dans les statuts, il est proposé de respecter les proportions habituelles pour ce qui relève des cotisations statutaires : cette répartition à parts égales entre Départements et EPCI est d'ailleurs celle à laquelle souhaite souscrire le Département des Hautes-Alpes.

Après débat, le comité syndical, réuni le 11 février 2026, PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

Le Président invite par la suite le Directeur à balayer l'ensemble des points d'informations à communiquer aux administrateurs syndicaux.

- Etat d'avancement des études :
 - Etude de faisabilité relative à l'étude « terre de jardin » (NEO-ECO/FEUTRE FERTILE)
 - Etude de faisabilité relative à la scène Outdoor sur Savines-le-Lac
 - Travaux, aménagements et équipements :
 - Campagne 2026 de sécurisation de la navigation en queue de retenue (plateau de Chadenas)
 - Travaux d'adaptation du port de Chadenas (plan de résilience)
 - Délégation de service public du Club house – restaurant de la Capitainerie
 - Communication :
 - Production du « Guide du plaisancier » 2026
 - Lancement du catalogue « plan de résilience »
 - Ressources humaines
 - Présentation du nouvel organigramme de l'établissement public
- M. AUDIER souhaite connaître le montant de l'augmentation salariale correspondant à la promotion de Christophe RAPUC en tant que Directeur-Adjoint. Le Directeur lui indique que cette majoration sera de 300,00 à 350,00 € nets (au maximum). Cette augmentation reste toutefois en-deçà de l'indice de rémunération maximum tel que prévu par le Comité syndical au moment de la création du poste de Chargé de mission "observatoire environnemental".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Président,

Madame la Secrétaire de séance,